



Guide du Candidat et de l'Electeur



**Le Conseil Municipal Enfants permet aux jeunes théobaldiens de mieux connaître leur ville, de s'exprimer, de proposer des projets pour continuer à améliorer la vie à Saint-Thibault-des-Vignes.**

**A ton tour, tu peux participer à ce Conseil Municipal Enfants en proposant ta candidature pour représenter tes camarades.**

**Elu(e), tu apprendras comment est organisée une ville, comment sont prises les décisions, comment faire partager tes idées aux autres.**

**Dans ce guide, tu trouveras les informations qui te permettront de comprendre l'organisation des élections.**

# La préparation des élections



Les élections vont être organisées au sein de ton école pour élire les futurs conseillers le matin du :

.....



## La déclaration des candidats :

Pour être candidat, il faut être élève de CM1 ou CM2 et habiter la commune.

Si tu n'habites pas Saint-Thibault-des-Vignes, tu peux voter mais tu ne peux pas être élu.

Si tu désires être candidat, tu devras remplir une déclaration de candidature individuelle.

Tout candidat devra avoir une autorisation parentale.

Les noms des candidats inscrits seront transmis à la mairie pour constituer une liste officielle.

Tu devras proposer une ou deux idées.



## Les électeurs (élèves de CM1 ou CM2)

Tu vas recevoir ta carte d'électeur qui comportera : ton nom, ton prénom, ton adresse, ta classe, ta signature et celle du Maire de Saint-Thibault-des-Vignes.

Si tu veux être candidat, tu recevras également un dossier d'inscription.

## Le rôle du conseiller

Tu souhaites être candidat(e) aux élections du "Conseil Municipal Enfants", tes camarades vont peut-être t'élire comme membre du conseil de Saint-Thibault-des-Vignes.

## Un rôle très important

Avec tes camarades élus, tu vas représenter les enfants de ta ville.

Tu vas participer à la vie de ta commune pour :

- exprimer tes idées,
- défendre les idées de tes camarades,
- proposer et peut-être réaliser des projets.





# Comment voter ?

- Pour voter, il faut ta carte d'électeur.
- Tu prendras les deux bulletins de vote (filles, garçons) déposés sur la table et une enveloppe.
- Tu iras dans un isoloir et sur chacun des bulletins, tu cocheras les noms que tu auras choisis. Tu fermeras l'enveloppe sans la coller.
- Tu te présenteras ensuite à la table de vote avec ta carte d'électeur et ton enveloppe. Le premier assesseur lira ton nom, le deuxième cherchera ton nom sur la liste d'émargements (liste des électeurs). Tu glisseras l'enveloppe dans l'urne. Le président confirmera par un "a voté".
- Tu signeras alors la liste d'émargements en face de ton nom pour prouver que tu as voté, et tu feras tamponner ta carte d'électeur. Quand tous les enfants auront voté, le président déclarera le scrutin clos.

Ton vote ne sera pas valide (vote nul) si :

- tu dessines sur le bulletin
- ou que tu coches plus de noms que prévus

## Le jour des élections ?

Pour le jour de l'élection le : .....  
la mairie installera un bureau de vote dans chaque école.

Il comprendra :

- une table avec les bulletins de vote et les enveloppes
- deux isoloirs qui permettront de choisir personnellement le nom des candidats pour lesquels tu vas voter,
- une urne dans laquelle tu déposeras ton bulletin de vote. Le bureau se composera d'un président, d'assesseurs (élèves non candidats) sous la responsabilité d'un adulte ou d'un membre du comité de pilotage.



# Après le vote

## Le dépouillement

Il s'agit de connaître le nom des candidats qui ont obtenu le plus de voix dans chaque école.

1 - le président ouvrira l'urne,

2 - le président et les assesseurs compteront d'abord les enveloppes et les mettront en paquets de dix,

3 - le président et les assesseurs comptabiliseront les signatures sur la liste d'émargements pour vérifier si elles correspondent bien au nombre d'enveloppes et de votants.

## Les résultats

Ils seront affichés le jour même dans les établissements scolaires et à la mairie.

## Le Conseil Municipal Enfants s'installe

29 enfants sont élus conseillers pour une période de deux ans pour les CM1 et un an pour les CM2.

Les commissions :

sont des réunions de travail par thème, en petits groupes, pour étudier les projets choisis et écouter les différentes idées de chacun.

Fréquence des réunions des commissions :

elles se dérouleront une fois par mois, le mercredi matin, en dehors du temps scolaire.

Les séances plénières :

elles seront présidées par le Maire. Tous les conseillers exposeront leurs idées et leurs projets. C'est un lieu de décisions après le travail des commissions.

## Calendrier des élections

Du .....

Rencontre et information dans les écoles  
Remise du dossier "Je présente ma candidature"  
Remise du 'Guide du candidat et de l'électeur"  
Déclaration des candidats et dépôt des candidatures

Du .....

Campagne officielle  
Réunions électorales "candidats et électeurs"  
Remise des cartes d'électeur

Le .....

Elections, dépouillement et proclamation des résultats

